

en ville mais le niveau n'était sans doute pas non plus très élevé...

En 1816, Arsène Delaval était instituteur particulier ; il avait obtenu son troisième degré (24) le 23 décembre de cette année là mais enseignait en fait depuis 1810. Son effectif était de 38 élèves payant 1 franc par mois, sauf six ou sept acquittant 75 centimes.

Toujours pour 1816, Jean-Baptiste Lesaffre enseignait à 76 élèves dont une fille de 7-8 ans ; six indigents envoyés par la commune et quatre "admis en sus" payaient 15 ou 20 sous par mois. L'école était ouverte de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures ; Jean-Baptiste avait un frère, qui le secondait pour les enfants moins avancés ; ils utilisaient les livres suivants : La Sainte Famille ou histoire de toutes les vies de Notre Seigneur Jésus-Christ, le catéchisme du diocèse, l'instruction de la jeunesse et "le nouveau traité de civilité française".

Vers la même époque, on signale qu'un sieur Fourmes, doté du brevet de capacité le 24 août 1816 donnait des leçons particulières, notamment d'écriture.

En 1817, le comité d'instruction primaire d'Armentières signala au préfet que les instituteurs "...réduits à une triste existence.. ne peuvent s'appliquer à leurs pénibles fonctions avec zèle".

Le 18 août de la même année, le conseil municipal souhaita voir renaître une école des pauvres pour garçons et filles tout en faisant le constat suivant :

"..le nombre des enfants des indigents est trop considérable pour que tous puissent être placés dans des écoles primaires, et que d'ailleurs ils y sont négligés ; il est sujet à des inconvénients parce qu'il éloigne les autres élèves. L'établissement de ces écoles spéciales procurent (sic) l'avantage inappréciable d'obliger les habitants pauvres à envoyer leurs enfants à l'école, de sorte que l'on n'aurait plus la douleur de voir courir dans les rues une multitude d'enfants qui croupissent dans l'ignorance la plus absolue des devoirs de la religion et qui contractent tous les vices que l'oisiveté et la fainéantise engendrent. On pourrait saisir cette occasion pour pratiquer l'enseignement mutuel (25) et simultané (26) des avantages duquel on rend déjà les meilleurs témoignages..".

Le conseil vota 800 et 400 frs quant aux traitements d'un instituteur et d'une institutrice ; une maison devait être louée pour 200 frs ; enfin, 300 frs furent destinés à l'achat de livres et objets de bureau ; cent trente enfants au moins devaient profiter de cette école (27) ; elle semble tout d'abord n'avoir concerné que les garçons.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1818, Ferdinand Dubois, natif de Wattrelos, titulaire du deuxième degré (28) depuis le 21 février de la même année, ouvrit une école d'enseignement mutuel qui accueillit une soixantaine d'enfants avec des progrès

assez rapides. Il y régnait "beaucoup d'ordre, une discipline sévère qui est profitable aux élèves". Dubois, rapidement médaillé pour son zèle, fut ensuite chargé d'instruire, les enfants indigents (29).

Vers 1819, Judas Bessis, dont nous ignorons l'origine, ouvrit une école particulière ; accusé, le 26 avril de cette année là, d'avoir cherché à corrompre la jeune Elisa Delobel "et de se porter contre elle à des actes contraires à la pudeur", il fut suspendu le 13 septembre.

L'école des indigents destinée aux garçons ayant donné de bons résultats, le conseil municipal décida, le 12 février 1820, d'en ouvrir une pour les filles. 600 frs furent alloués, portés à 900 car deux institutrices s'avéraient nécessaires. Pour la diriger, on choisit une ancienne religieuse brevetée, Marie-Louise-Albertine Beyhurst, qui enseignait auparavant à Steenvoorde .

Toujours en 1820, suite à l'établissement des deux écoles pour les indigents, dotées d'un personnel spécial, on supprima du budget communal 200 frs qui revenaient auparavant à l'instituteur chargé d'instruire ceux-ci (30).

(1) Celle-ci était générale ; voir F. de Meulenaere, L'enseignement primaire à Frelinghien de 1585 à 1854, Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région, t. 35, 2005, pp. 45-64.

(2) E. de Fontaine de Resbecq, Histoire de l'enseignement primaire avant 1789 dans les communes qui ont formé le département du Nord, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. 14, 1879, pp. 214-219.

(3) Quatre boîtes cotées 1.851 ; sauf mention contraire, nos données sont extraites de celles-ci. On y trouve également des pièces concernant le canton d'Armentières, soit Capinghem, Erquinghem-Lys, Frelinghien, Houplines et Prêmesques. La Chapelle d'Armentières (ou Armentières-Campagne) ainsi que Bois-Grenier, érigées plus tard en communes, n'étaient alors que des dépendances d'Armentières ; leurs écoles sont évoquées plus brièvement dans les archives susdites. Sous le rapport de l'instruction, Bois-Grenier dépendait plutôt d'Erquinghem-Lys ; l'abbé Léon Peulmeule, Bois-Grenier, pages d'histoire locale (recueil factice reposant entre autres aux Archives départementales du Nord, bibliothèque 31801), a retracé de façon définitive l'histoire des écoles en ce lieu.

(4) Archives municipales d'Armentières, désormais abrégé en AMA, fonds Révolution, 1.851.

(5) Idem.

(6) Sœurs du tiers-ordre de Saint-François.

(7) AMA, fonds Révolution, 1.851 et 1.842.078.

(8) AMA, 2.075.1.077.7. (registres aux

délibérations du conseil municipal), n° 2, f° 15 v°

(9) Idem, registre n° 3, p. 184.

(10) Idem, registre n° 2, p. 21.

(11) Archives départementales du Nord (ADN), I T 85/22.

(12) AMA, fonds Révolution, 1.851.

(13) ADN, I T 121/3.

(14) Idem.

(15) ADN, I T 121/1 et I T 85/22.

(16) ADN, AT 85/22.

(17) ADN, I T 121/1.

(18) AMA, registres aux délibérations du conseil municipal, n° 3, p. 184.

(19) ADN, I T 121/1 et 121/3.

(20) AMA, registres aux délibérations du conseil municipal, n° 3, p. 223.

(21) AMA, I (courrier du préfet).

(22) Idem.

(23) AMA, registres aux délibérations du conseil municipal, n° 5, p. 159.

(24) Ou degré inférieur, accordé à ceux qui savaient "suffisamment lire, écrire et chiffrer pour en donner des leçons".

(25) Dans cette méthode, aussi appelée de Lancaster, le maître ne donnait pas lui-même la leçon mais formait quelques disciples ou moniteurs ; ces derniers, sous son contrôle, instruisaient ensuite les autres élèves. Les commandements très minutés, très militaires du maître étaient transmis aux enfants par le moniteur général ; on pratiquait des exercices scolaires courts et variés, séparés par des défilés d'escouades scandés de chants cadencés. Si l'instituteur était médiocre pédagogue, l'anarchie pouvait facilement s'instaurer à la faveur des chants et mouvements précités (P. Pierrard, L'enseignement primaire à Lille sous la restauration, Revue du Nord, t. 55, 1973, p. 127). On doit à l'enseignement mutuel l'usage du tableau noir et de l'ardoise, qui dispensaient de tailler les plumes d'oie et coûtaient moins cher que le papier.

(26) Donné à tous les enfants en même temps ; développé par les frères des écoles chrétiennes au 18<sup>e</sup> siècle, il finit par supplanter l'instruction individuelle (plusieurs périodes de quelques minutes passées avec chaque élève) et la méthode mutuelle (voir note 25).

(27) AMA, registres aux délibérations du conseil municipal, n° 4, f° 286 r°/v°.

(28) Accordé à ceux qui, pratiquant l'enseignement simultané, possédaient bien l'orthographe, la calligraphie et le calcul. Quant au premier degré ou supérieur, il était donné aux instituteurs possédant "par principes" la grammaire et l'arithmétique ainsi que des notions de géographie, d'arpentage "et autres connaissances utiles dans l'enseignement primaire".

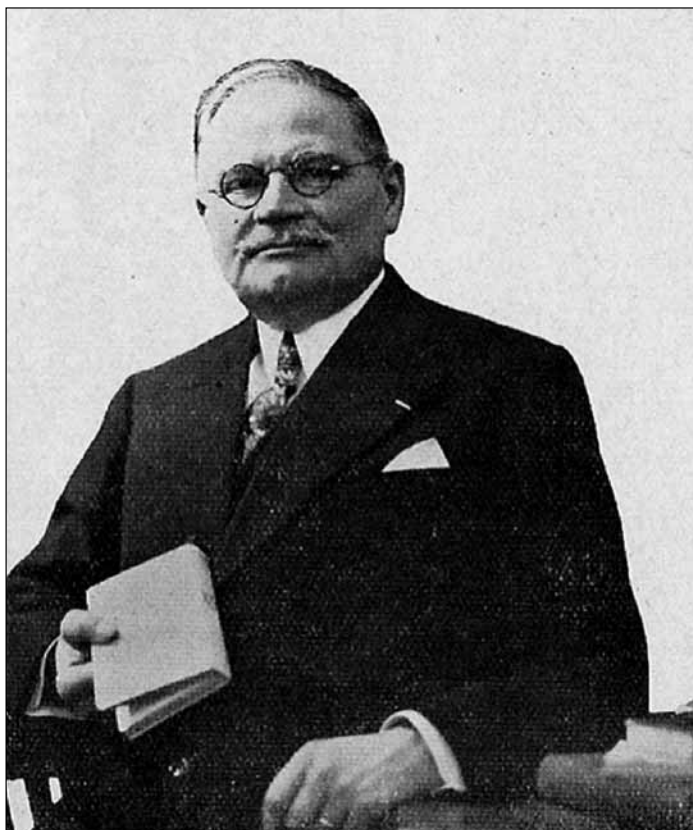
(29) AMA, registres aux délibérations du conseil municipal, n° 5, p. 162.

(30) Idem, p. 58.

## Edito

«Bonne et heureuse année  
 L'an trente-deux va disparaître,  
 Dans le passé, tombant sans bruit,  
 Tandis que trente-trois va naître,  
 Jeune inconnu qui nous séduit.  
 Que nous apporte-t-il ? des Rêves.  
 Des espoirs, des illusions,  
 Des heures joyeuses trop brèves  
 Ou d'amères déceptions ?  
 Jours de soleil et jours de pluie,  
 Mélanges de ris et de pleurs,  
 La gaîté, la mélancolie,  
 Des épines parmi les fleurs ?  
 L'avenir est fait de mystères,  
 Ne troublons pas notre cerveau,  
 Charmants habitants d'Armentières,  
 Souhaitons que cet an nouveau  
 Soit pour nous tous rempli de  
 charmes,  
 De chants, de joie, et de galas,  
 Et si, jamais, coulent vos larmes  
 Que ce soit de rire aux éclats.  
 Plus de crise, plus de chômage,  
 Du travail en chaque saison,  
 Du bonheur dans chaque ménage,  
 Du soleil dans chaque maison.  
 Que la Bonté règne en maîtresse,  
 A l'usine comme au foyer:  
 Et marquons de notre allégresse,  
 Chaque jour du calendrier.

Extrait de : A.M.A Bib N°107, LAM-  
 BIN (Gustave),  
 Almanach d'un Armentierois, 1932-  
 1933, 64p.



**Voilà 60 ans (le 28 janvier 1947) que s'éteignait Gustave LAMBIN. Si pour beaucoup d'Armentierois, son nom n'évoque plus aujourd'hui que le nom d'une place, il est cependant pour les chercheurs, une référence en matière d'histoire locale. Il faut également rappeler que Monsieur LAMBIN fut un poète et un ardent défenseur du patois**

### ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières

Place du Général de Gaulle

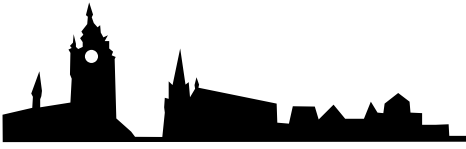
Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
 et le samedi de 9h à 11h30.

Les documents doivent être demandés  
 avant 11h30 et 17h30 (11h le samedi)

Fermeture annuelle : la première semaine de février

Téléphone : 03.20.10.57.70 Mail : archives@ville-armentieres.fr



# REÇU AUX ARCHIVES

Du Centre Social Salengro : Ensemble, Bulletin N°28, Octobre 2006, 7p.

De M. Pierre DESCAMPS : COMITE REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS D'HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE, Prévoyance sociale passé, présent, avenir, N°69, octobre 2006, 55p.

Nous les remercions ainsi que Me Debouck et Melle Deully, M. Dhénin et M. Glais.

● La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la **armen-tieres.fr**

## EN FURETANT DANS LES ARCHIVES

Un appel au secours (cote A.M.A : I.824)

"Sailly sur la Lys le 1<sup>er</sup> juin 1871  
Le Maire de la Commune de Sailly-sur-la-Lys à  
Monsieur le Maire de la Ville d'Armentières

Monsieur le Maire

Les ouvriers tisserands et filateurs de la fabrique du hameau du bac St Maur en cette commune manquent de plus en plus de travail et se trouvent dans une situation de plus en plus malheureuse, par suite de la liquidation des affaires de la société qui faisait valoir cet établissement.

Par une lettre que je viens de recevoir et que je vous envoie ci-incluse en communication, Monsieur le Sous-préfet de Béthune m'invite à vous visiter et à faire des démarches pour que les industriels

d'Armentières reçoivent dans leurs établissements les ouvriers qui manquent de travail ici.

Je suis en outre informé que l'administration supérieure croit devoir s'occuper dans un but d'humanité de la situation intéressante de ces ouvriers ; que Monsieur le Préfet du Pas de Calais a dû s'adresser à Monsieur le Préfet du Nord, lequel vous écrira sans doute prochainement à ce sujet.

Ne pouvant sortir aujourd'hui, je me propose de vous voir seulement dans quelques jours. En attendant si vous saviez que quelques industriels de votre ville seraient disposés, par intérêt humanitaire, à recevoir dans leurs ateliers, un certain nombre d'ouvriers tisserands et filateurs de Sailly, je vous serais obligé de m'en informer de suite.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués".

## COMMUNICATION DE M. de MEULE-

En 1789, l'instruction de la jeunesse armentérioise était en grande partie confiée à plusieurs ordres religieux ; on rencontrait aussi quelques maîtres et maîtresses exerçant sous la caution ecclésiastique (1). Si l'on connaît cette organisation grâce à une étude déjà ancienne (2), qu'il faudrait reprendre et compléter, l'histoire de l'enseignement à Armentières pendant la Révolution et les décennies qui suivirent reste par contre totalement inconnue. C'est pourquoi nous tenterons ici une première synthèse sur le sujet. Les documents utilisés se trouvent en grande partie aux archives municipales (3); d'autres seront indiqués plus bas. Jusqu'en 1795, les autorités, qui avaient des problèmes plus urgents à régler, ne

se sont guère intéressés aux écoles ; celles-ci devaient subsister avec plus ou moins de facilité ; en tout cas, rien d'explicite n'a été trouvé pour ces quelques années.

Il faut attendre le 29 messidor an 3 (17 juillet 1795) pour que soit mentionné un premier instituteur, le citoyen Muneret ; ce dernier, réduit à de faibles moyens puisque lui manquaient mêmes tables et chaises pour tenir sa classe (4), ne resta sans doute pas très longtemps. Le 9 floréal (28 avril) de la même année, Catherine Didier, originaires de Radinghem, fut nommée institutrice ; une liaison avec son oncle, le citoyen Villers, entraîna le divorce de celui-ci. L'autorité municipale jugea que "... ce commerce illégitime...dont elle

donnait des preuves sans équivoque.." n'était qu'une faute seulement personnelle; toutefois, "...dans un petit endroit comme Armentières..", elle avait désormais perdu la confiance publique. Catherine Didier retourna donc dans sa commune d'origine (5). Une autre institutrice, Amélie-Hyacinthe Dussausoy, exerçait dès le 9 floréal an 3 (28 avril 1795), dans l'ancien couvent des bonnes filles (6); les religieuses l'évincèrent brièvement « comme ne devant pas propager l'esprit de républicanisme » mais elles furent chassées pour refus d'obéissance aux lois et "fanatisation" de leurs élèves. Le 27 pluviôse an 6 (15 février 1798), Marie-Thérèse Brasme et Constance Lefebvre remplacèrent Cécile Vigin, institutrice pour les orphe-

lins et orphelines admis à l'hospice, qui refusait de prêter le serment républicain. Elles devaient se charger de l'entretien (nourriture, linge, habillement) et, bien sûr, de la conduite des enfants ; 30 frs étaient alloués pour chacun de ceux-ci (7).

Le 26 frimaire an 6 (16 décembre 1797), cinq instituteurs et deux institutrices avaient prêté serment (8) :

- Honoré-Joseph Lecat, natif de Flers-lez-Lille, fils de Jean-Baptiste et Jeanne-Monique-Ernestine Coisne ; tout d'abord, "peintre en paysage, en portrait à l'huile et en porcelaine", autorisé par le jury d'instruction le 1<sup>er</sup> décembre 1796. Habitant une maison du contour de l'église, qui servait avant la Révolution à l'instituteur de l'école des pauvres, il y enseignait les matières habituelles plus le dessin. Lecat eut de 42 à 65 élèves; certains indigents (entre 8 et 40 selon les sources mais tous ne venaient pas en même temps...) étaient instruits gratis; les autres payaient mensuellement 75 centimes, 1,10 fr ou 1,40 fr selon ce qu'ils apprenaient. Cet instituteur, qui avait épousé Aimée-Virginie-Josèphe Cuiquet, mourut le 15 août 1814, âgé de cinquante-cinq ans (9).

- Thomas (-Ignace-Joseph) Daquin, natif de Vieille-Chapelle (Pas-de-Calais), fils de Charles-Etienne et Jeanne-Thérèse Carpentier. En 1793, lors de son mariage, il était sergent-major au 12<sup>ème</sup> régiment "cy devant Auxerrois". Le 3 nivose an 6 (23 décembre 1797), on constate l'incommodité de son logement "en ce que pendant l'hiver il est obligé de tenir son école dans une place qui tout à la fois lui sert de cuisine et salle à manger et est trop petite en ce moment pour contenir soixante huit à soixante dix élèves, qu'il se trouve sans cave et sans possibilité de se procurer de l'eau" (10). La Loi prévoyant pour le maître d'école un logement commode ou, à défaut, 300 livres d'indemnité, on décida de surseoir à la location d'une maison dont la jouissance revenait au citoyen Antoine Rogin, ancien instituteur, qui allait le redevenir peu de temps après. En l'an 9 (1800-1801), Daquin, âgé de quarante-neuf ans, logeait dans la demeure affectée autrefois à l'école des pauvres (celle de Rogin, précitée ?) ; il enseignait 32 élèves plus 40 autres gratuits, comme indigents ; leur fréquentation devait être épisodique ; vu les faiblesses de ce maître en français et arithmétique, on demanda son départ (11).

- Frédéric Bonte, instituteur à la Chapelle d'Armentières ; en l'an 3 (1794-95), celui-ci enseignait déjà dans l'ancienne maison vicariale (12) ; il remplit longtemps sa fonction (voir plus bas).

- François Guillot, Jacques Leroux et Constance Duquesne, qui n'apparaissent plus ensuite.

- Pierre-Anselme Carré ; en l'an 10, il avait 15 élèves (13) ; cet instituteur mourut en 1808.

- Amélie-Hyacinthe Dussausoy, men-

tionnée plus haut ; en l'an 9, elle logeait dans une maison affectée au secours à domicile et enseignait 26 (puis 34) élèves (14) ; alors âgée de cinquante-deux ans, elle s'éteignit en 1813.

En l'an 9 sont aussi mentionnées Angélique Lay, épouse de Jean-Baptiste Tison, Bernardine Datys (morte en 1812) et Thérèse Lefebvre ; celles-ci enseignaient respectivement la lecture et l'écriture à 30, 14 et 18 filles (dont 12 "gratuites" pour la troisième, qui leur apprenait aussi à tricoter) (15).

La même année, outre Daquin et Lecat, on retrouve les trois maîtres suivants :

- Julien-Joseph Meurisse, quarante-huit ans, instruisant 60 élèves dans l'ancien presbytère (16).

- Philippe-Ignace Wicart, enseignant à 24 élèves (17).

- Antoine-Joseph Rogin, né à Nomain, autorisé le 10 août 1787 par les mayeur, bailli et échevins d'Armentières comme maître de l'école des pauvres : avant la Révolution, il fut aussi chantre en l'église paroissiale et continua d'enseigner la musique (18). Rogin était capable mais peu apprécié ; doté d'une classe pléthorique en l'an 9 (70 élèves) (19), il touchait deux ans plus tard une indemnité de 200 frs à défaut d'habitation fournie par la commune. En 1807, Antoine Rogin tenait une maison d'éducation particulière pour 14 garçons et 22 filles. En 1811, il était revenu à l'instruction publique ; ses trente-deux élèves dont quinze indigents, sans doute pris en charge par la municipalité, payaient mensuellement 75 centimes pour la lecture et 1 franc si on y ajoutait l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe. Rogin se maria tardivement (quarante-sept ans), le 31 janvier 1810, à Armentières, avec Marie-Brititte Prévost ; veuf en 1816, il instruisait alors 25 garçons et 10 filles, sans doute dans le logement que lui payait la ville, puis poursuivit sa carrière, s'éteignant en 1825.

Le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 10 (23 septembre 1801), lors de la fête anniversaire de la fondation de la République, eut lieu une distribution de prix aux élèves méritants ; le maire, en réponse au discours d'un instituteur non dénommé, prédit qu'une époque viendrait "... où tous les hommes à talents se disputeraient le titre d'instituteur primaire, où enfin les écoles particulières ne seront plus qu'un secours à l'insuffisance des écoles publiques..." (20) ; ceci devait mettre encore quelques temps à se réaliser...

En 1806, le sieur Blin tenait une maison d'éducation ; la même année, sous peine de fermeture, on lui enjoignit de pratiquer le système décimal, qu'il n'avait pas encore mis en pratique dans son enseignement (21).

En 1807, on constate que "le sort des instituteurs n'est pas propre à leur donner de l'émulation ; la plupart ont beaucoup de peine à retirer 600 frs de leur école non compris l'indemnité de logement qui leur est accordée... peu réu-

nissent les connaissances qu'on leur désirerait pour former de bons élèves, beaucoup ont des dispositions ; il ne manque qu'une chose pour les utiliser : un salaire proportionné à cette fonction pénible ; dès le moment qu'on offrira une perspective honorable aux instituteurs, on verra plusieurs personnes se consacrer à l'instruction et tous ceux qui y sont employés sortir de l'apathie dans laquelle les plonge l'état presque malheureux où ils se trouvent..".

La même année, on cite un pensionnat tenu par A. Ghesquier, ainsi que les activités, sans doute bénévoles, de la femme Chevalier et d'Agnès Joire, donnant une instruction élémentaire à "la classe souffrante" (22). Par ailleurs, il existait aussi une maison d'éducation pour les jeunes filles plus aisées, tenue par Marie-Marguerite Vaast, Jeanne-Louise Coasne et Cécile Decupper, secondées par Henriette Leclercq, Amélie Delescluse et Pauline Wallerand. On y enseignait la lecture, l'écriture, la grammaire et l'orthographe. Les jeunes élèves apprenaient "tous les petits ouvrages de leur sexe"; des maîtres venaient y donner des leçons de "belle écriture", musique, dessin et danse. La maison comptait 20 pensionnaires et 31 externes ; elle avait obtenu la confiance d'un grand nombre de personnes mais disparut sans doute dans la décennie suivante puisqu'en 1824, on constate que le pensionnat tenu par "la dame veuve Mercier" manquait à cette ville où il n'y avait pour les demoiselles d'autres écoles que celles où l'on enseignait le catéchisme et les éléments de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique.."(23).

Le 24 octobre 1809, le maire autorisa Inguelbert-François-Joseph Daquin à ouvrir une école particulière. En 1811, âgé de cinquante ans, il avait 28 élèves payant 3 francs par mois. L'année suivante, Inguelbert est aussi mentionné comme clerc de notaire. En 1816, on appréciait sa méthode et ses résultats ; toutefois, "un mariage mal assorti" lui avait fait beaucoup de tort. A l'époque, un trop grand nombre d'instituteurs exerçaient à Armentières et on proposa son déplacement, "même dans une commune un peu éloignée".

En 1811, Frédéric Bonte, mentionné plus haut, enseignait toujours au hameau de la Chapelle, dans l'ancienne maison communale. Agé de cinquante-huit ans, il instruisait 60 élèves moyennant une rétribution mensuelle de 40, 50 ou 75 centimes. En 1816, ce nombre était tombé à 40 pour la période hivernale (25 garçons, 15 filles) et n'atteignait plus que 25 en été. Bonte attribuait cette chute à l'établissement d'un nouveau maître à Houplines. A cette époque, il faisait payer 6 sous par mois pour les enfants "à l'alphabet"; apprendre à lire coûtait 8 sous, lire et écrire, 10 sous ; enfin, 13 sous si l'on y ajoutait le calcul. Ces prix étaient modiques par rapport à ceux pratiqués